



PROTOCOLE DE GESTION DES COURS ECOLES DE DANSES RESPONSABLES GUIDE DE RETOUR À LA DANSE VERSION 3 RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Sources : version consolidée au 28 août du décret 2020-860 du 10 juillet 2020, Centre National de la Danse (fil d'information du 30-7-2020).

- Ministère chargé des sports, - Ministère de la culture, - Ministère de l'éducation nationale, - Médecin fédéral, - Commission technique transversale, - Direction Technique Nationale, - Les membres du bureau.

Pour vous permettre de danser librement mais en toute sécurité en ces temps encore un peu incertains nous vous confirmons le protocole pour danser dans les structures de danse avec le respect de la CHARTRE «

ECOLES DE DANSES RESPONSABLES ». Pour rentrer et circuler dans l'école de danse :

- Un masque pour circuler dans l'établissement (obligatoire sous peine en cas de contrôle d'amendes très importantes et menace de fermeture administrative de l'établissement)
- Une paire de chaussures propre que vous réserverez uniquement pour vos pratiques en salles
- Un masque pour circuler dans l'établissement "obligatoire"

Pendant le cours, le masque est vivement recommandé mais non obligatoire selon les recommandations fédérales et ministérielles (ci-après fonctionnement selon les cours) :

- **Pour les cours de danses solo**

Masque non obligatoire (recommandé en cas d'impossibilité de respecter la distanciation) Nous suivons les directives du protocole avec la POSSIBILITÉ de ne pas porter le masque pendant les cours mais il est vivement conseillé. En plus de votre petit flacon de gel, prévoyez un sac à dos avec une paire de chaussures réservée aux cours de danse que vous mettrez avant d'entrer dans la salle.

- **Pour les cours de danses en couple**

Masque non obligatoire à partir du moment où vous ne changez pas de partenaire

Masque obligatoire si vous changez de partenaire avec utilisation du gel hydro-alcoolique (pour plus de praticité vous pouvez avoir votre propre gel, néanmoins nous en tenons à votre disposition).

En effet, même si nous n'avons aucune restriction de la part de l'état quant aux changements de partenaires dans les cours de danses à deux, et le masque non obligatoire mais fortement recommandé, nous souhaitons vous annoncer que de notre propre chef que :

- le port du masque deviendra obligatoire dans les cours de danse à deux en cas de changement de partenaire
- lavage régulier des mains tout au long de la pratique de l'activité avec votre gel. (Pour plus de confort) surtout en cas de changement de partenaire.

SOIRÉES DANSANTES / COURS PRATIQUES / SOIRÉES PRATIQUES / etc, ... En ce qui concerne l'organisation de soirées dansantes, celles-ci ne sont pas autorisées si elles sont ouvertes aux personnes extérieures à la structure dans le respect des consignes sanitaires et de la surface disponible. **Uniquement pour les adhérents/élèves.**

Toutes ces consignes sont majoritairement liées aux Obligations Ministérielles en vigueur actuellement pour la pratique de la Danse dans les établissements habilités comme les nôtres ainsi que des éléments liés à nos propres sens des responsabilités en ces moments particuliers.

